



Prudence avec les médicaments

Par : L'équipe du Portail palliatif canadien

Prudence avec les médicaments – Points importants

- Ne prenez que les doses qui vous ont été prescrites. Si vous avez des inquiétudes au sujet d'un médicament ou de sa posologie, adressez-vous à votre prestataire de soins.
- Un médicament ne doit être pris que par la personne à qui il a été prescrit.
- Certains médicaments sont prescrits pour une utilisation « au besoin » seulement. Si vous avez besoin de prendre un médicament régulièrement pour traiter vos symptômes, discutez-en avec votre prestataire de soins.
- Demandez conseil à votre prestataire de soins si vous craignez que quelque chose vous donne la nausée ou vous cause des vomissements. Vous pourriez éventuellement prendre des médicaments anti-nauséux à l'avance.
- Si vous vomissez peu après avoir avalé un médicament, contactez votre prestataire de soins pour remplacer la dose que vous avez vomie.

Quelques rappels :

- Plusieurs médicaments sont parfois nécessaires pour traiter un problème ou un symptôme.
- Les causes des nausées et des vomissements ne sont pas les mêmes pour tout le monde, tout comme les médicaments éventuellement prescrits pour ces problèmes.

Pour un complément d'information, consultez notre article [Administrer des médicaments](#).

Contenu revu en janvier 2023